



AVIS PUBLIC **ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE** **ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET**

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement numéro 535-22 édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC du Haut-Saint-François* lors de la séance ordinaire tenue le 16 février 2022.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider le préfet.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 17^e jour de février 2022.

Dominic Provost,
Directeur général et secrétaire-trésorier